



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 37

<https://les-amis-de-notre-dame-de-montmorillon.org>

du 24 septembre 2026

Un maître d'œuvre ?

La diapositive n° 8 de la présentation publique sur l'église Notre Dame de 2022 réalisée par la précédente municipalité à l'Espace Gartempe, définissait le rôle des intervenants dans les travaux engagés, dont celui du Maître d'œuvre :

- *La maîtrise d'œuvre ou maître d'œuvre (MOE) est la personne physique ou morale choisie par le maître d'ouvrage pour la conception de l'ouvrage, la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges.*
- *Atelier ARCHI TRAV avec Monsieur François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques (ACMH) est le maître d'œuvre pour cette opération. Il est accompagné dans sa mission par un bureau d'études techniques (BMI) et par un économiste de la construction (Cab Dubois).*

Les micropieux ont été réalisés en juillet-août 2024 par la société SEFI-INTRAFOR.

Ils ont été considérés comme non conformes par le bureau de contrôle.

Il a fallu attendre le 3 juin 2026 pour apprendre que cette non-conformité résultait d'une impossibilité d'atteindre la pression d'injection de coulis imposée pour un micropieu de type IV, à cause de la nature du sous-sol.

« Il a été constaté par AIS Centre Atlantique et DEKRA Industrial que certains micropieux ont été réalisés sans atteindre la pression d'injection de coulis imposée de 1 MPa (1 Million de Pascal, soit 100 tonnes au m²). SEFI INTRAFOR reconnaît avoir été obligé d'arrêter l'injection à la pression de 0,8 MPa et le justifie par le fait qu'il a été nécessaire de ne pas aller au-delà des 0,8 MPa, parce qu'il avait été constaté des fuites de coulis dans le sous-sol qui n'ont pas permis d'atteindre la pression de 1 MPa. Il est reproché à SEFI INTRAFOR de n'avoir pas signalé ce fait lors des opérations de réalisation des micropieux. »

(La Lettre N° 35)

Fin août 2024, le maître d'œuvre, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a donc arrêté les travaux, sans autre intervention.

Nous ne comprenons pas pourquoi, dès cette date, ce maître d'œuvre n'a pas réuni les intervenants afin de préciser la nature exacte de la prétendue non-conformité des micropieux et le nombre de ceux qui seraient concernés, pour définir si ces micropieux, qui ne peuvent pas être de type IV de par l'impossibilité liée à la nature du sous-sol, remettaient ou non en cause la stabilité des longrines ?

Dans l'affirmative, il aurait pu rechercher les solutions permettant d'assurer cette stabilité.
Dans la négative, il aurait immédiatement pu faire reprendre les travaux.

Nous avons contacté un architecte et lui avons demandé ce qu'il aurait fait dans une telle situation. Il nous a répondu que, compte tenu du contexte, il était nécessaire de faire appel à un BET ou BES (Bureau d'études structures) pour une expertise.

Dans la mission qui lui a été confiée par la commune de Montmorillon, le maître d'œuvre ARCHITRAV, avec l'architecte en chef des monuments historiques, est accompagné par un bureau d'études structure : BET BRIZOT-MASSE Ingénierie aussi appelé BMI-Patrimoine.

Ce bureau d'études structure, spécialisé dans la préservation du patrimoine ancien, a réalisé l'étude Structure « Consolidation du mur nord » de l'église Notre Dame, qui a servi de base à la rédaction de l'Avant-projet définitif « comblement des cavités & consolidation et assainissement du mur Nord de la nef » de mai 2023.

En son chapitre V, cette étude préconise et décrit les interventions à réaliser :

- Régénération préalable des maçonneries de soubassement et de fondation du mur. Mise en œuvre d'un système en béton armé pour reprise des charges du mur : longrines avec agrafes de connexion, et mise en œuvre de deux lits de joncs horizontaux.
- Création de 32 micropieux pour reprise des descentes de charges en pied du mur gouttereau.
- Création de deux joints de fractionnement verticaux.

Pourquoi le maître d'œuvre n'a-t-il pas, dès août 2024, demandé à BMI-Patrimoine de faire l'étude nécessaire afin de définir les opérations à réaliser pour permettre la poursuite des travaux ?

Pourquoi, depuis août 2024, une telle absence d'initiative de la part du maître d'œuvre, qui a la conduite opérationnelle de ces travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément au contrat et au cahier des charges signé avec la commune de Montmorillon ?

Concernant la restauration des fresques.

La restauration curative des fresques de la crypte est un projet de la commune de Montmorillon qui sera engagé l'année prochaine, sous réserve des validations budgétaires et de l'aide financière de la DRAC.

Concernant les travaux de nettoyage des toitures et des chéneaux.

Ces travaux portés par la commune de Montmorillon seront réalisés en 2027, sous réserve des validations budgétaires et de l'aide financière de la DRAC.